



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

*Vos questions, nos réponses durant
le webinaire du 8 mars 2023*



**2021
SINISTRALITÉ
RISQUES
PROFESSIONNELS
MIDI-PYRÉNÉES**

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS



Nous reprenons ici l'ensemble de vos questions et de nos réponses durant ce webinaire, nous les avons classées par thèmes pour mieux les retrouver.

Nous vous proposons également des compléments d'information qui pourront vous aider dans vos démarches.

En fin de document vous retrouverez tous les liens évoqués pendant ce webinaire.

Rappel : tous les outils proposés dans notre offre de service sont gratuits, ainsi que les formations animées par la Carsat Midi-Pyrénées et les auto-formations en ligne de l'INRS.



01

LES SUBVENTIONS



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Les Subventions Prévention TPE (SP TPE) sont pour les petites entreprises (les moins de 50 salariés).

Une autre aide financière existe pour les entreprises allant jusqu'à 200 salariés : le Contrat de Prévention (CP). Ce contrat est plus engageant, mais le montant de cette aide peut être plus élevé que ceux des SP TPE.

Il nécessite l'intervention d'un préventeur (Ingénieur conseil ou contrôleur de sécurité) dans l'entreprise. Un contrat est établi entre l'entreprise et la Carsat pour mettre en place des mesures de prévention pour faire baisser la sinistralité dans l'entreprise. Il faut également qu'une Convention Nationale d'Objectif (CNO) soit signée entre la Carsat et les partenaires et qu'elle soit active. Au besoin vous revenez vers nous pour contrôler si une CNO est active pour votre métier.

Nous rappelons que nous prenons en compte l'effectif national de l'entreprise pour décider de son éligibilité à une aide financière (SP TPE ou CP). Nous sommes bien sur le niveau SIREN, c'est-à-dire, nous sommes au niveau de l'entreprise et pas au niveau de l'établissement.

LES SUBVENTIONS FORMATIONS NE CONCERNENT-ELLES QUE LES COÛTS PÉDAGOGIQUES OU BIEN AUSSI LES SALAIRES ET CHARGES DES SALARIÉS PENDANT LA DURÉE DE LA FORMATION ?



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Les subventions ne concernent que les coûts pédagogiques et ne prennent pas en compte les salaires ni les charges des salariés.

IL FAUT BIEN ATTENDRE UN DÉLAI DE 2 ANS APRÈS LA DERNIÈRE SUBVENTION REÇUE POUR FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE ? (1/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Tout va dépendre du type de demande :

Cas des Subventions prévention TPE (SP TPE) : aujourd'hui nous mettons à votre disposition 11 dispositifs nationaux et 3 dispositifs régionaux que vous a présentés Pascale.

Pendant la période 2023 à 2027 (Convention d'Objectif et de Gestion que nous avons signée avec l'état), vous avez le droit de :

- nous solliciter sur au plus 3 dispositifs différents,
- bénéficier par dispositif jusqu'à 25 k€ de subvention.

Ces 25k€ par dispositif peuvent être acquis soit :

- *Lors d'un seul investissement* : vous nous envoyez un dossier avec plus de 50k€ d'investissement en matière de prévention, nous allons vous financer à 50%, plafonné à 25 k€,
- *Lors de plusieurs investissements* : pendant la période 2023-2027, vous pourrez nous solliciter autant de fois que vous voudrez tant que nous ne nous aurons pas donner une subvention de 25k€.



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

IL FAUT BIEN ATTENDRE UN DÉLAI DE 2 ANS APRÈS LA DERNIÈRE SUBVENTION REÇUE POUR FAIRE UNE NOUVELLE DEMANDE ? (2/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Sur la période 2023-2027, vous pouvez nous solliciter sur au plus 3 dispositifs SP TPE différents, chacun capé à 25 k€, soit disposer au maximum d'un financement de 75k€ pour 3 dispositifs SP TPE différents.

S'il s'agit d'un Contrat de Prévention (CP) qui est signé pour une entreprise de moins de 200 salariés, effectivement entre deux CP nous allons vous demander qu'il y ait 2 ans pendant lesquels vous n'aurez pas bénéficié de CP, ou deux ans pendant lesquels vous ne pourrez pas bénéficier de SP TPE.

Ce dispositif est mis en place également pour conserver des budgets de façon à répondre à un maximum de demandes.

A titre d'exemple sur 2022 nous avons eu environ 3,5 millions € dispensés vers les entreprises < 50 salariés pour les ST TPE et environ 1 million € vers les entreprises < 200 salariés pour des CP.

Globalement nous sommes entre 4,5 à 5 millions € qui sont utilisés pour aider les entreprises de Midi-Pyrénées en matière d'investissement pour la prévention des risques professionnels.



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

A part les Contrats de Préventions (CP) que nous avons déjà évoqués précédemment, nous avons aussi des ristournes sur les taux de cotisations.

En résumé nous avons :

- les Subventions Prévention TPE (SP TPE) pour les tout petits (<50 salariés)
- Les Contrats de Prévention (CP) pour les moins de 200 salariés
- Les ristournes sur les taux de cotisation : il existe une ristourne "Travail" et une ristourne "Trajet".
Ce sont des minorations du taux de cotisation AT/MP, elles concernent les entreprises ayant accompli des efforts particuliers en faveur de la prévention.



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Compléments par rapport à ces deux ristournes :

- *La ristourne "Travail"* : C'est une minoration du taux de la cotisation "accidents du travail" accordée à l'employeur pour tenir compte des mesures de prévention prises dans son établissement. Attention, la ristourne "Travail" n'est accessible qu'aux entreprises qui cotisent pour tout ou partie au taux collectif.
- *La ristourne "Trajet"* : Cette minoration porte sur la partie du taux correspondant à la couverture des accidents de trajet. Elle peut être accordée aux établissements qui ont pris des mesures susceptibles de diminuer la fréquence et la gravité de ce type d'accident.

Pour plus d'information, consultez notre page « Nos incitations financières » sur notre site :

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/nos-incitations-financieres/ristournes-et-majoration.html>

LES CP POUR LES ENTREPRISES < 200 SALARIÉS SONT-ILS ENVISAGEABLES MÊME LORSQUE LA SINISTRALITÉ EST BASSE ET CONSTANTE ($\approx 0,50\%$) DEPUIS PLUS DE 10 ANS. IL SEMBLE QU'IL SOIT COMPLIQUÉ DE CONTRACTUALISER MALGRÉ UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION PLUTÔT ENGAGÉE (1/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Effectivement, nous accompagnons surtout les entreprises avec une sinistralité élevée pour les aider à la maîtriser et à la faire baisser. Mais rien ne nous empêche d'accompagner une entreprise même si sa sinistralité est faible, et cela nous arrive assez régulièrement de finaliser un Contrat de Prévention (CP) avec une entreprise qui veut aller plus loin en matière de prévention.

Simplement il faut bien avoir en tête que nous ne finançons pas les outils et machines qui vont améliorer la productivité de l'entreprise. A travers ces contrats nous allons financer les options qui bien souvent vont se rajouter sur un équipement de travail, les transformations d'organisation qui vont améliorer les conditions de travail et pas le matériel en lui-même qui est souvent un matériel de production "pure et dure".

LES CP POUR LES ENTREPRISES < 200 SALARIÉS SONT-ILS ENVISAGEABLES MÊME LORSQUE LA SINISTRALITÉ EST BASSE ET CONSTANTE ($\approx 0,50\%$) DEPUIS PLUS DE 10 ANS. IL SEMBLE QU'IL SOIT COMPLIQUÉ DE CONTRACTUALISER MALGRÉ UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION PLUTÔT ENGAGÉE (2/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Bien sûr nous pouvons tout à fait aider une entreprise qui a un taux de cotisation très faible, mais qui veut continuer à améliorer les conditions de travail de ses salariés, ce n'est en rien incompatible.

Nous vous encourageons à poursuivre dans ce sens car nous savons très bien que dès que l'on s'arrête de réfléchir sur ces problématiques et d'investir dans ce domaine, les situations ont tendance à se détériorer.

Donc nous avons aussi intérêt à vous accompagner dans le maintien de ce niveau de performance en matière de santé au travail.

POUR LES PRÉVENTEURS A-T-ON LE DROIT DE COMMUNIQUER SUR LES SUBVENTIONS D'AIDE À LA PRÉVENTION ?



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Tout à fait, n'hésitez pas à faire toute la publicité que vous voulez sur toutes les subventions que les entreprises peuvent retrouver sur leur compte employeur.

Vous pouvez également les encourager à adhérer au compte employeur, si ce n'est pas déjà fait, car c'est une obligation pour toutes les entreprises quelque soit leur taille. C'est via leur compte employeur que les entreprises pourront faire leurs demandes de subventions.

Toutes ces subventions sont également en ligne :

- sur notre site Carsat :
<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/nos-incitations-financieres.html>
- Sur le site Ameli entreprise (pour les subventions nationales) :
<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales>

Nous traitons les demandes dans la mesure de nos budgets qui sont relativement conséquents puisque ces dernières années nous arrivons à répondre à 80-90% des demandes que nous recevons.

VOUS AVEZ PARLÉ DU SIREN POUR L'EFFECTIF DES 50 SALARIÉS. POUR SAVOIR SI NOUS ATTEIGNONS LE PALIER DES 50 SALARIÉS, POUVEZ-VOUS CONFIRMER QU'IL FAUT UN EFFECTIF DE 50 SALARIÉS SUR 3 ANS PAR LE BIAIS DES DÉCLARATIONS URSSAF ?



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

L'effectif que nous retenons est calculé à travers les déclarations que vous faites à l'URSSAF.

Nous nous assurons que **sur la dernière année** (pas sur les 3 ans), et même précisément que **sur les 3 derniers mois** votre effectif soit inférieur à 50 salariés.

Donc c'est bien à travers les remontées de l'URSSAF que nous nous assurons de votre effectif.

NOUS SOMMES UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE 1 800 "AGENTS EMPLOYÉS" AVEC DIVERSES ACTIVITÉS : ENFANCE, PETITE ENFANCE, GESTION DES DÉCHETS, CUISINES, PISCINES... PROPOSEZ VOUS DES SUBVENTIONS POUR FAIRE BAISSER LA SINISTRALITÉ ?



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Les Subventions Prévention TPE (SP TPE) ont des codes risques exclus dont voici la liste :

- **75.1AG** : Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics). Représentation diplomatique étrangère en France. Organismes internationaux. Service des armées alliées ;
- **75.1BA** : Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social ;
- **75.1CC** : Etablissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales ;
- **75.1CE** : Administration hospitalière, y compris ses établissements publics.

Pour répondre précisément à votre question : nous sommes désolés, mais en tant que collectivité territoriale, vous ne pouvez pas bénéficier de ces subventions.



02

LES INDICATEURS

INDICATEURS DE SUIVI DE SINISTRALITÉ : POURQUOI N'UTILISEZ VOUS QUE LES IF ET NON LES TF ? LES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS NOUS DEMANDENT LES TF PAR CODE NAF QUE NOUS DEVONS CALCULER NOUS MÊMES.



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

En fait nous utilisons les deux indicateurs IF (indice de fréquence) et TF (taux de fréquence). Dans cette présentation nous avons choisi pour des raisons de facilité d'utiliser l'IF car c'est le nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles ou d'accidents de trajet pour 1 000 salariés. Le taux de fréquence est d'avantage sur les heures travaillées.

Sachez quand même que ces éléments vous les retrouverez sur les documents qui vont être publiés sur le site de la Carsat-MP et vous les trouvez également sur votre compte employeur. Sur Net-entreprise quand vous créez votre compte employeur, vous retrouverez à la fois vos indices et votre taux de fréquence (dans attestation des indicateurs risques professionnels) et vous aurez votre sinistralité comparée à votre secteur d'activité.

Tous ces éléments sont à votre disposition sur votre compte employeur, vous ne devriez plus à avoir à les calculer.



03

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Nous avons déjà eu plusieurs fois cette sollicitation.

C'est un sujet qui est à l'étude au niveau national, puisque vous savez que nous aidons principalement les démarches, les outils et les matériels qui ont été validés en quelque sorte en termes d'efficacité et d'efficience par l'INRS.

La mise en place est en cours et il y aura la prise en compte de ces outils et l'aide au financement de ces outils.

Vous dire exactement quand ce sera pris en compte, je ne suis pas capable de le dire aujourd'hui, mais je peux vous confirmer que c'est en cours de réalisation et que nous aurons une aide spécifique sur l'utilisation de cette démarche.

QUID DES PROBLÉMATIQUES PSYCHOSOCIALES QUI GÉNÈRENT INDIRECTEMENT DES PROBLÈMES PHYSIQUES ? (1/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Tout le monde sait aujourd'hui, car c'est suffisamment médiatisé, que les risques psychosociaux génèrent en eux-mêmes une certaine sinistralité, mais ont toujours été identifiés comme des facteurs prépondérants et qui participent notamment à la survenue des troubles musculosquelettiques, de par l'augmentation des efforts que nous réalisons pour atteindre les objectifs de production, etc..

Dans ce domaine c'est vrai que 2018-2022 a été une période pour l'ensemble du Réseau de la Sécurité sociale où nous avons surtout élaboré une gamme d'outils à destination des entreprises de taille et de secteur d'activité différents. Alors Pascale vous a présenté notamment l'outil spécifique pour le secteur sanitaire et médico-social, sur l'outil faire le point sur les RPS et plutôt à destination des petites entreprises.

Nous avons aujourd'hui une gamme d'outils que vous pourrez retrouver sur le site de la Carsat-MP dans l'onglet "Entreprise - risques spécifiques" et vous allez retrouver toute une gamme d'outils mis à votre disposition pour pouvoir avancer effectivement sur ce sujet.

QUID DES PROBLÉMATIQUES PSYCHOSOCIALES QUI GÉNÈRENT INDIRECTEMENT DES PROBLÈMES PHYSIQUES ? (2/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Les risques psychosociaux, les addictions, etc. sont clairement une priorité de nos programmes d'action nationale entre 2023 et 2027.

Les risques psychosociaux, les addictions... tous ces éléments sont maintenant effectivement clairement dans nos priorités et nous répondons assez régulièrement à des sollicitations sur ces sujets.

Nous savons que la sinistralité n'est pas toujours directement liée à des risques psychosociaux, ce sont souvent effectivement des facteurs aggravants, ou des facteurs augmentant la probabilité de survenue de ces lésions.

Nous en profitons pour vous rappeler que le 29 mars prochain nous animerons avec la Carsat Languedoc-Roussillon un webinaire sur les risques psychosociaux et comment vous aider à réussir votre démarche.

DISPOSEZ VOUS D'ENQUÊTES RÉCENTES EN MP SUR L'ÉVOLUTION DES RPS, LES POPULATIONS TOUCHÉES, LES CAUSES, LES ACTIONS MISES EN PLACE ? (1/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Nous ne pouvons que vous encourager à vous connecter sur le webinaire du 29 mars prochain (information et inscription : <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/webinaires-thematiques.html>).

Nous travaillons notamment avec le Centre de Consultation des Pathologie Professionnelles (CCPP) qui voit exploser le nombre de consultations dans ce domaine.

Nous avons sélectionné ci-dessous un certain nombre d'études susceptibles de vous intéresser :

- **Analyse DARES 03/23 n°17 : Quels facteurs influencent la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite ?**
- **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes : Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France**
- **Plan Régional Santé Travail diagnostic Occitanie chiffres clés 2022**

Cliquez sur les liens pour ouvrir les documents

DISPOSEZ VOUS D'ENQUÊTES RÉCENTES EN MP SUR L'ÉVOLUTION DES RPS, LES POPULATIONS TOUCHÉES, LES CAUSES, LES ACTIONS MISES EN PLACE ? (2/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

- [Affections psychiques assurance maladie 2018](#)
- [Chiffres clés 2017 sur les conditions de travail dont RPS \(page 19\)](#)
- [Les malaises : Les longues heures de travail augmentent la mortalité liée aux maladies cardiaques et aux accidents vasculaires cérébraux : OMS, OIT](#)
- [Témoignages](#) sur le site de la Carsat-MP
- **Violence sexuelle et sexiste au travail** : Replay du webinaire du 2 février 2021.
Pour accéder au Replay de tous les Webinaires RPS, cliquer sur le lien suivant puis sur la rubrique: "Prévention des risques psychosociaux RPS et pratiques addictives" :
<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/webinaires-thematiques.html>



04 SINISTRALITÉ DANS L'INTÉRIM

CONCERNANT LA SINISTRALITÉ DES AGENCES D'INTÉRIM, CONNAISSONS-NOUS DANS QUELS SECTEURS ELLE INTERVIENT ? (BTP, EHPAD...) (1/3)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Les statistiques nous indiquent que :

- les jeunes de moins de 24 ans, quelque soit leur statut dans l'entreprise, ont 2,3 fois plus d'accidents que les plus âgés,
- dans les 3 premiers mois où un salarié occupe un poste de travail, il a 3 fois plus de sinistralité que dans le reste de sa carrière. Nous regardons bien le temps à partir duquel ces salariés sont à leur poste, quelque soit leur âge et leur ancienneté dans l'entreprise. C'est bien le changement de poste et le changement d'activité qui fait la sur-sinistralité.

Nous nous apercevons que globalement les personnes dites précaires (CDD, les intérimaires, les stagiaires...) sont souvent dans l'une ou l'autre, ou voire les deux, de ces situations, et donc nous avons une sur sinistralité globale d'environ 2,5 fois quelque soit le secteur d'activité. Quand nous sommes dans le secteur sanitaire et médico social, qui a déjà un indice de fréquence très important, nous avons une sur sinistralité dans ce secteur pour les personnes précaires.

CONCERNANT LA SINISTRALITÉ DES AGENCES D'INTÉRIM, CONNAISSONS-NOUS DANS QUELS SECTEURS ELLE INTERVIENT ? (BTP, EHPAD...) (2/3)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

A l'inverse, dans le cas de travail administratif, nous avons une fréquence qui est faible, mais nous avons quand-même une sur-sinistralité par rapport aux nouveaux, ne serait-ce que par le fait qu'ils se déplacent dans des zones qu'ils ne maîtrisent pas et ne connaissent pas forcément.

Ce n'est pas le secteur d'activité qui fait la sur-sinistralité, c'est vraiment le statut et surtout l'ancienneté au poste de travail.

D'où les actions que nous menons, notamment à travers le Plan Régional Santé Travail (PRST), avec l'ensemble de nos partenaires, que ce soit les Services Prévention Santé Travail (SPST), la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics OPPBTP (OPPBTP).

CONCERNANT LA SINISTRALITÉ DES AGENCES D'INTÉRIM, CONNAISSONS-NOUS DANS QUELS SECTEURS ELLE INTERVIENT ? (BTP, EHPAD...) (3/3)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Nous avons une action relativement forte sur la formation initiale des jeunes qui vont devenir les nouveaux aux postes de travail.

Mais aussi nous nous engageons dès 2023 sur la formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage, de sorte que l'accueil au poste de travail de tous les nouveaux, quelque soit leur statut, soit renforcé et permette à ces personnes de maîtriser les situations de travail dangereuses dans lesquelles elles vont se retrouver à un moment donné.



05

LES MANUTENTIONS MANUELLES



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

CONCERNANT LA SINISTRALITÉ DES MANUTENTIONS MANUELLES ET DES CHUTES, ACCOMPAGNEZ-VOUS LES ENTREPRISES SUR LA PRÉVENTION ?



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Déjà tous les outils que nous avons présentés, en particulier l'outil OiRA pour évaluer les risques, se focalisent sur tout ce qui est lié à l'activité physique, puisque Guy vous l'a rappelé tout à l'heure, c'est 76% des causes d'accidents du travail. Tous ces outils vous permettent de vous poser les bonnes questions et vous aident aussi à y apporter les bonnes réponses.

Nous avons aussi des subventions qui vous donnent un coup de pouce financier, comme la SP TPE TMS Action, qui vous permet, après un diagnostic ergonomique, de vous aider financièrement pour réaménager un poste de travail, un atelier, une fonction qui posait problème dans votre entreprise.

Nous proposons également des formations pour vous armer pour lutter contre ces risques.

Les risques liés à l'activité physique restent un de nos focus majeurs. La SP TPE TMS Action est la subvention la plus demandée, tous les investissements en matériel ou en formation pour réduire les TMS représentent près de 60% du budget des subventions destinées aux petites entreprises.



06

LES MALAISES ET AT MORTELS



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

SUITE À VOS CHIFFRES, QUELLES ACTIONS, QUELLE PRÉVENTION FAITES-VOUS POUR LES MALAISES ET POUR AT MORTELS MALAISES ? (1/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Depuis 2 ans, nous sommes plutôt en phase d'étude sur les malaises pour repérer quel lien pouvons-nous faire avec le travail et s'il y a un systématiquement ou pas ? Nous avons dorénavant déjà un certain nombre de pistes, nous voyons cette augmentation depuis 2020-2021.

Jusqu'à présent on ne nous demandait pas d'enquête systématique sur les malaises, à partir de 2023 nous allons être en enquête systématique sur ce type d'accident mortel, voire grave, du moment où il y aura eu hospitalisation. Nous irons systématiquement mener cette enquête avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de façon à creuser le lien possible entre le travail et la survenue de ce malaise.

Nous n'avons pas encore les chiffres nationaux, mais nous voyons en Midi-Pyrénées qu'il y a une corrélation entre ces malaises et l'âge des victimes : plus de 80% des victimes de malaises ont plus de 55 ans.

SUITE À VOS CHIFFRES, QUELLES ACTIONS, QUELLE PRÉVENTION FAITES-VOUS POUR LES MALAISES ET POUR AT MORTELS MALAISES ? (2/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Aujourd'hui, je ne vais pas vous dire que nous avons des actions spécifiques en matière de prévention, mais nous sommes engagés sur le territoire national sur l'analyse des malaises de façon à pouvoir proposer dès 2024 des plans d'actions qui soient plus adaptés à ce type de sinistralité.

Y A-T-IL UN PLAN D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES MALAISES APRÈS 60 ANS SUR LE LIEU DE TRAVAIL, JE SUIS EN SECTEUR AUXILIAIRE MÉDICALE LIBÉRALE ?



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Aujourd'hui, il n'y a pas un programme particulier concernant les malaises après 60 ans sur le lieu de travail.

Nous sommes en pleine analyse de cette problématique et nous allons déboucher pour 2024 sur un plan d'actions qui sera national. Mais aujourd'hui nous ne pouvons pas encore vous dire de quoi il sera fait.



07

SECTEUR TERTIAIRE

DANS LE SECTEUR TERTIAIRE, QUELS SONT LES ACCIDENTS ET MALADIES LES PLUS FRÉQUENTS ? (1/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Dans le secteur tertiaire nous allons retrouver deux typologies d'accidents :

- Tout ce qui est en lien avec les Risques Psychosociaux (RPS),
- Également une certaine sinistralité, même si les indices de fréquence sont faibles par rapport à certains autres secteurs, liée au fait de se déplacer dans les locaux, notamment dans les escaliers, lorsque l'on passe d'un bureau vers un autre bureau ou vers un atelier,
- Mais aussi une sinistralité qui peut avoir lieu à l'extérieur des bâtiments quand on se déplace du parking à son bureau.

En résumé nous retrouvons donc les 2 types d'accidents les plus fréquents suivants :

- L'exposition aux risques psychosociaux
- Le fait de se déplacer

DANS LE SECTEUR TERTIAIRE, QUELS SONT LES ACCIDENTS ET MALADIES LES PLUS FRÉQUENTS ? (2/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

En ce qui concerne les maladies professionnelles, nous retrouvons les Troubles MusculoSquelettiques (TMS) liés à l'utilisation de son clavier, à la posture que l'on peut avoir sur son siège...



08

TRANSPORTEURS / LOGISTIQUE

POUR LES TRANSPORTEURS OBSERVEZ VOUS SUR VOTRE SECTEUR UNE AUGMENTATION DES AT MORTELS DE CATÉGORIE B AUTRES QUE TRAJET (SUICIDE, MALAISES...) ? SI OUI À QUELLE FRÉQUENCE ?



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Alors là je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais nous allons nous attachés à vous répondre par écrit sur cette évolution.

Ce que nous savons dans le transport routier, c'est qu'il y a beaucoup plus d'accidents quand le véhicule est à l'arrêt, que lorsque le véhicule roule. C'est-à-dire ce ne sont pas forcément des accidents de la route, ce sont souvent des accidents de chargement/déchargement, liés à la mise à quai, des écrasements entre les quais et les véhicules, lors du bâchage/débâchage...

C'est ce qui fait que dans nos subventions spécifiques sur la logistique nous finançons beaucoup de matériels qui permettent de mécaniser ces actions de bâchage/débâchage, ou de repérer lorsqu'il y a une personne derrière le camion, ou entre le quai et le camion et qui risque d'être écrasée, ou des dispositifs qui évitent la chute lorsque l'on est sur le quai de chargement/déchargement.

Très clairement, effectivement, le transport routier est sur-sinistré, pas forcément par rapport au fait de rouler, mais très souvent par rapport au fait de charger, de décharger, de mettre à quai chez le client ou chez le fournisseur.



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

QUELLES ACTIONS AVEZ-VOUS MISES EN PLACE POUR QUE TOUS LES SITES DE DÉCHARGEMENTS AIENT DES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ ? CERTAINES ENTREPRISES N'EN ONT PAS ET NE VEULENT PAS FAIRE LA DÉMARCHÉ



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Là nous sommes dans notre cœur de métier d'intervention, mais nous avons 24 Contrôleurs de Sécurité et près de 100 000 entreprises sur le territoire de Midi-Pyrénées, probablement que nous n'intervenons pas dans 100% des établissements dont vous parlez.

Bien sûr, à chaque fois que nous intervenons dans ce type d'entreprise, nous évoquons la mise en place de ces protocoles et l'aménagement des quais, mais aussi le chargement et déchargement des véhicules... Mais nous n'allons pas partout dans ce cadre là.

En revanche, notre Subvention Prévention TPE (SP TPE) Livraison+ est bien ouverte à toutes les entreprises de moins de 50 salariés. Elle permet d'aménager les espaces et les locaux et apporte un conseil sur la mise en place de l'accueil du véhicule, de l'accueil du chauffeur et de ces protocoles.

Voici le lien pour retrouver la subvention Livraison+ sur notre site :

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/nos-incitations-financieres/subventions-prevention-tpe/livraison.html>



09

SUR-SINISTRALITÉ DES NOUVEAUX

LA SUR-SINISTRALITÉ SUR LES NOUVEAUX EST-ELLE UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE ? COMMENT L'EXPLIQUER : CLARTÉ DES CONSIGNES, CULTURE DE PRÉVENTION ACQUISE ? (1/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

L'étude de la sur-sinistralité des jeunes est dans les priorités européennes.

Non ce n'est pas une spécificité française, mais les études eurogip (site : <https://eurogip.fr/>) montrent que nous sommes dans le peloton de tête.

Il y a une dizaine d'années, ce qui a été beaucoup questionné était la formation des jeunes, en particulier la formation dans les lycées professionnels et l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, les dernières études de l'INRS (site: <https://www.inrs.fr/>) montrent que nous avons environ 85% du flux d'élèves en lycées professionnels qui est formé en santé et sécurité au travail par leurs enseignants que nous avons formés préalablement de notre côté.

LA SUR-SINISTRALITÉ SUR LES NOUVEAUX EST-ELLE UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE ? COMMENT L'EXPLIQUER : CLARTÉ DES CONSIGNES, CULTURE DE PRÉVENTION ACQUISE ? (2/2)



Réponse de la Carsat Midi-Pyrénées :

Et là où le bas blesse aujourd'hui, c'est au niveau de l'accueil et la formation au poste de travail lorsque la personne arrive dans l'entreprise;

Et c'est pourquoi ce point va être la priorité du Plan Régional Santé Travail Occitanie actuel : 2022-2026 (PRST, site : <http://www.prst-occitanie.fr/>) de façon à renforcer la formation des tuteurs, des maîtres de stage, pour que cet accueil se fasse le mieux possible dans l'entreprise.

Aujourd'hui les jeunes ont bénéficié de ces formations intégrées dans leur cursus, ils ont entendu parler de santé et de la sécurité au travail et des bonnes pratiques de prévention et il est important de préparer les tuteurs et les maîtres d'apprentissage ou de stage à accueillir ces jeunes qui ont entendu parler de la prévention.

Sur les 2-3 prochaines années, nous allons donc mettre l'accent sur l'accueil des jeunes au sein de l'entreprise.



10 LIENS



Une approche économique de la prévention - D'après 101 cas étudiés en entreprise, 2015 (source : OPPBTP) :

https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/Ouvrage/une-approche-economique-de-la-prevention-d-apres-101-cas-etudies-en-entreprise_RHHRdy3qw3jrK5ADHtncm3

Les statistiques AT/MP régionales annuelles 2021 par département - Midi-Pyrénées :

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/a-partir-de-nos-statistiques-atmp.html>

OiRA - accès général via le site de l'INRS :

<https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

Mon Doc Unique Prem's - outils de l'OPPBTP (accès par lien simplifié) :

info.mondocuniqueprems.fr

Outils générique - Agir suite à un AT :

<https://www.inrs.fr/publications/outils/agir-suite-AT/outil.html>

Outils générique - Faire le point RPS

<https://www.inrs.fr/publications/outils/faire-le-point-rps>



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées



Formations animées par la Carsat Midi-Pyrénées en 2023 :

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/notre-offre-de-formation/former-les-employeurs-et-les-entreprises.html>

Formations animées par des organismes habilités :

<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Autres types de formations - autoformations en ligne, formations accompagnées à distance, formations en distanciel, formations mixte distanciel et présentiel :

<https://www.inrs.fr/services/formation/distance.html>

Lien des subventions prévention TPE nationales :

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales>

Lien des subventions prévention TPE locales Midi-Pyrénées et nationales :

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/nos-incitations-financieres/subventions-prevention-tpe.html>



11

POUR CONTACTER VOTRE CARSAT



Prévention des risques professionnels :

- Pour toute demande **d'intervention, conseil, expertise** : prevention@carsat-mp.fr
- Pour toute sollicitation sur la **formation** : prevention.formation@carsat-mp.fr
- Pour toute question sur l'**habilitation des organismes de formation ou des entreprises** : prevention.habilitation@carsat-mp.fr
- Pour toute question relative à notre **documentation**, contactez notre documentaliste Cécile RUBINRAUT : doc.prev@carsat-mp.fr

Tarifification et notifications de taux AT/MP

- notre service **Tarifification** : tarif.at@carsat-mp.fr
- la **plateforme Employeurs** : 36 79 (service gratuit + prix de l'appel)

Maintien dans l'emploi de vos salariés

- Contactez notre **service social** par téléphone : 36 46 (service gratuit + prix de l'appel)



Déclarations sociales : DSN et DADS

La gestion de l'activité déclarations sociales est prise en charge par la Carsat Auvergne à compter du 9 Novembre 2019 pour l'ensemble des émetteurs DADS de la métropole.

- Une **question sur la DSN** : contactez l'assistance téléphonique DSN au 0811 376 376 (Service 0,05 €/min + prix d'appel).
- Pour toutes demandes d'**assistance dans la préparation et la transmission de votre DADS**, des conseillers se tiennent à votre disposition
 - au 0 810 106 306 du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 16h00
 - ou par mail à l'adresse suivante contact-tds@carsat-auvergne.fr

ATA : Allocation des Travailleurs de l'Amiante

La gestion des dossiers A.T.A. concernant les bénéficiaires des Carsat de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon est confiée à la Carsat Sud-Est.

Composez le 09 71 10 13 33 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Fax : 04 91 85 91 76



Maintien dans l'emploi de vos salariés

Contactez notre **service social** par téléphone : 36 46 (service gratuit + prix de l'appel)

Pénibilité

Pour toute question relative au nouveau compte professionnel de prévention, contactez la **plateforme nationale "pénibilité"** par téléphone au 3682 (service 0,06€/minute + prix d'appel).



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées



À BIENTÔT !